



Choix productif

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AU REVENU – INFORMATION IMPORTANTE

Le choix productif restera « prendre soin de soi et de son bien-être »



Qui est concerné?

- Tous les nouveaux demandeurs et les demandeurs actuels.
- Tous les adultes du ménage d'un demandeur.
- Les personnes âgées et les personnes handicapées n'ont pas à participer aux choix productifs.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

- Le choix productif « prendre soin de soi et de son bien-être » vise à encourager les gens à pratiquer l'éloignement physique et à prendre soin d'eux pour mieux lutter contre la COVID-19.
- Vous n'avez pas à signer d'entente de choix productif.
- Vous n'avez pas à produire de rapport mensuel sur votre choix productif.

